

# L'expectative des 15% de droits de douane

**COMMERCE** Des procédures internes aux Etats-Unis retardent la mise en œuvre effective des nouveaux tarifs. Les entreprises suisses sont dans l'attente du feu vert de l'administration américaine, à l'exemple des chocolats Villars. Celui-ci devrait être donné ce jeudi

ALEXANDRE BEUCHAT  
ET STÉPHANE GACHET

Après de longs mois d'attente, l'industrie d'exportation a poussé un grand soupir de soulagement la semaine dernière: les droits de douane américains sur les produits suisses ont été abaissés de 39% à 15%. L'accord est entré en vigueur avec effet rétroactif au 14 novembre, date de la signature de la déclaration d'intention avec Washington. Le problème, cependant, est que ces nouveaux taux ne sont pas encore réellement appliqués, a appris *Le Temps*.

«Des entreprises nous ont alertés sur le fait que la mesure n'était pas encore effective», explique Philippe Cordonier, responsable romand de Swissmem, la faîtière de l'industrie des machines. «Malgré l'annonce officielle des autorités, plusieurs de nos membres ont indiqué que leurs importateurs, distributeurs ou agents aux Etats-Unis leur avaient confirmé que la réduction des taxes n'était pas encore applicable.»

Cette situation crée une certaine incompréhension. «Nous sommes dans l'expectative. Il est problématique d'annoncer un taux rétroactif de 15%, alors que, dans les faits, les douanes américaines continuent d'appliquer l'ancien taux. Nous avons interpellé le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) pour exprimer notre étonnement et demander des clarifications.»

L'attente semble toutefois avoir pris fin. Le ministère américain du Commerce devrait publier ce jeudi la communication officielle relative à la mise en œuvre des droits de douane de 15%, a annoncé hier dans la soirée Swissmem.

## Situation préoccupante

Interpellé à ce propos, le Seco indiquait hier dans la journée que «la mise en œuvre des réductions tarifaires par les Etats-Unis dépend de leurs procédures internes», ajoutant que «selon les

Des pièces en chocolat contrôlées par une collaboratrice du chocolatier Aeschbach, dans le canton de Lucerne. (ROOT, 5 MARS 2025/ GAETAN BALLY/ KEYSTONE)



autorités américaines compétentes, une publication officielle est attendue prochainement».

La baisse des droits de douane constitue néanmoins «un soulagement évident, car elle nous place au même niveau que nos concurrents, en particulier dans l'Union européenne, éliminant un désavantage important», souligne Philippe Cordonier. Mais la situation de la branche reste préoccupante, notamment en raison de la force du franc face au dollar. L'industrie des machines, qui sort de neuf trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires, traversait déjà une période difficile avant le coup de massue tarifaire de Donald Trump.

Le nouveau taux est «tout compris». Lorsque le droit de douane NPF (clause de la nation la plus

favorisée) est inférieur à 15%, un droit supplémentaire spécifique au pays vient compléter la différence jusqu'au maximum de 15%. Si le droit de douane NPF est supérieur à 15%, seul celui-ci s'applique. Les droits supplémentaires prévus notamment sur l'acier, l'aluminium, les voitures et le cuivre restent, eux, inchangés.

## Expéditions anticipées

Dans une tout autre industrie, la fabrique de chocolat Villars, à Fribourg, fait aussi partie des entreprises suspendues au feu vert des douanes américaines. Dès que les 15% obtenus par Berne seront mis en application, les négociations sur les nouveaux prix pourront commencer par les partenaires commerciaux, comme le géant de la distribution Costco. Cette étape

marquera la fin d'un drôle de film commencé ce printemps, dont le dirigeant, Nicolas Forget, reprend la chronologie.

En préambule, quelques mots sur Villars. La marque appartient au groupe français Savencia (inventeur du fromage Caprice des dieux). L'entreprise ne compte qu'un seul site de production, à Fribourg, et emploie 140 personnes. La marque est présente dans 60 pays. Les Etats-Unis pèsent près de 25% du chiffre d'affaires et le fabricant y a enregistré «une croissance à deux chiffres sur 2023, 2024, et même au début de 2025». Le chiffre d'affaires n'est pas communiqué.

Retour au «jour de la libération», où Trump commence à canarder sur les droits de douane. «La première salve a plutôt été bien gérée. Nous avons anticipé en expédiant

des stocks en avance», explique Nicolas Forget. Le dirigeant prend également tout de suite contact avec la Chambre de commerce fribourgeoise, qui l'informe en temps et en heure de l'avancée du dossier: «Nous savions que des négociations étaient en cours entre Berne et Washington. En attendant, nous pilotions l'incertitude.»

## Impact sur les marges

Les attentes se situaient «entre 10% et 15%». Quand les 39% tombent, c'est la douche froide: «Nous sortons d'une logique compétitive. La situation semblait intenable.» D'autant plus que Villars avait déjà dû augmenter ses prix en raison de la hausse du cacao et du franc. Ce qui, jusque-là, «n'avait toutefois pas enrayé la croissance». La grande attente

commence alors: «Nous tentions d'établir différents scénarios, mais l'équation avait trop d'inconnues et nous tournions en rond.» Aux Etats-Unis, le fabricant ne vit plus que sur ses stocks, pas un seul carré de chocolat n'a franchi l'Atlantique depuis le printemps.

**«Nous savions que des négociations étaient en cours. En attendant, nous pilotions l'incertitude»**

NICOLAS FORGET, PATRON DE CHOCOLAT VILLARS

Courant novembre, l'information filtre qu'un second tour de discussion entre la Suisse et l'administration Trump est en cours. Il est tout de suite question d'un taux à 15%. Le chocolatier se réjouit de «retrouver un peu de stabilité», mais anticipe déjà «l'énorme impact sur les marges» et la nécessité d'augmenter encore une fois les prix. Quand Guy Parmelin confirme publiquement l'accord, le 5 décembre, les mandats de négociation avec les partenaires commerciaux sont en réalité déjà prêts. Nicolas Forget n'attend plus que l'annonce officielle du service des douanes américaines. «Le vrai travail pourra alors commencer.»

En parallèle, Nicolas Forget, qui est arrivé chez Villars il y a un an, mais n'en a officiellement pris la direction générale qu'en juillet de cette année, accélère sa stratégie de diversification. Il cible en particulier l'Amérique du Sud, l'Inde et le Moyen-Orient. Ce qui devrait permettre de réaliser finalement «un exercice 2025 assez solide», sans avoir eu à passer par la RHT (réduction de l'horaire de travail). ■

## Le remboursement, un processus complexe

**TAXES** Les nouveaux tarifs appliqués aux produits suisses comportent un effet rétroactif au 14 novembre. Dans la pratique, récupérer les montants perçus en trop pourrait se transformer en casse-tête administratif pour les entreprises concernées

L'abaissement des droits de douane additionnels américains prévoit un effet rétroactif au 14 novembre, a annoncé le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) la semaine passée. Pour les entreprises, le remboursement des droits de douane pourrait toutefois s'avérer long et complexe. En effet, ce processus n'est pas automatique: il nécessite de faire une demande spécifique. De plus, les exportateurs suisses ne peuvent pas effectuer cette réclamation directement.

«Le remboursement ne bénéficie pas à l'exportateur suisse, sauf s'il est lui-même importateur et établi aux Etats-Unis», explique au *Temps* Alice Roy, spécialiste en commerce international chez Switzerland Global Enterprise,

organisation chargée de la promotion des exportations et de la place économique. «Cette distinction n'a pas toujours été bien comprise: le remboursement revient uniquement à l'entité qui a réellement payé ces droits de douane à l'importation. Il s'agit le plus souvent de l'importateur américain: une filiale, un client, un distributeur ou un autre intermédiaire.»

## Délais incertains

Les exportateurs helvétiques doivent ainsi passer par leurs distributeurs ou partenaires locaux, les informer de la possibilité de récupérer les taxes, puis compter sur leur bonne volonté pour enclencher la démarche. Les autorités américaines ont mis en place une plateforme spécifique, ACH Refund. Pour y accéder, le distributeur – ou la filiale américaine de l'entreprise suisse – doit disposer d'un numéro d'identification fiscale américaine. La condition clé reste l'immatriculation aux Etats-Unis pour pouvoir prétendre à un remboursement. ■ A. BT

Quant aux délais de paiement, ils restent incertains. Tout dépendra de la réactivité de l'administration américaine. «Il faut s'attendre à un long délai de remboursement et à une charge administrative importante, souligne Alice Roy. Il convient de vérifier au cas par cas que les conditions nécessaires au remboursement sont réunies.» Dans les cas où les exportateurs suisses ont absorbé une partie des droits de douane sur leurs marges, le partage des montants remboursés avec les distributeurs américains devra encore faire l'objet de discussions internes.

L'alignement du taux suisse sur celui de l'Union européenne réduit les motivations à déclarer des produits comme originaires d'un autre pays pour profiter d'un régime plus avantageux. «Seul le pays d'origine des marchandises compte, et non le pays d'expédition», rappelle à ce propos Alice Roy. La procédure américaine ressemble à celle mise en place pour la Corée du Sud, également soumise à un taux général de 15% avec effet rétroactif. ■ A. BT

## Le Conseil national inquiet pour les perspectives du pays

**POLITIQUE FÉDÉRALE** Hier, lors d'un débat urgent, les partis se sont montrés prudents. Ils avancent une limitation des dégâts plutôt qu'une victoire

ATS

L'accord avec les Etats-Unis concernant les droits de douane a permis à l'industrie exportatrice suisse de souffler. Mais il implique un désavantage pour notre pays, ont rappelé quasi tous les partis hier lors d'un débat urgent au National.

«Quinze pour cent, c'est mieux que 39%. Mais ce n'est pas une victoire», a rappelé Olivier Feller (PLR/VD). «C'est une limitation des dégâts et non une solution à long terme», a poursuivi Corina Gredig (PVL/ZH).

«A quel prix achetons-nous cette diminution?» a demandé Aline Trede (Les Vert-e-s/BE). Les Vert-e-s se sont inquiétés de l'impact que l'investissement massif promis aurait sur la place économique suisse.

Si 200 milliards de francs seront investis aux Etats-Unis, ils ne le seront pas en Suisse.

«C'est une décision contre la Suisse qui aura des conséquences sur les places de travail», a ajouté la Bernoise.

Guy Parmelin a souligné que les investissements sont exclusivement de la responsabilité des entreprises. «La Confédération n'investit pas.» Des investissements étaient déjà prévus avant la déclaration d'intention commune. «L'accord avec Washington est décisif pour nos entreprises et surtout pour les emplois.»

Le Centre et le PLR ont demandé que les intérêts de l'économie suisse soient pris en compte «avec la plus grande attention». La négociation de l'accord n'a pas encore commencé, a souligné Guy Parmelin. «Il n'est donc pas possible de fournir des précisions sur son contenu ou des adaptations du droit national.»

Plusieurs orateurs ont rappelé que le but premier de la Suisse doit être le renforcement de l'industrie suisse. Et Cédric Wermuth (PS/AG) de souligner que la stratégie avouée des Etats-Unis est la destruction de l'unité de l'Europe. ■